

Démocratiser l'accès aux études supérieures : un enjeu de société

On observe, depuis le début des années 2000, une plus faible proportion de recrutement par concours des candidats issus de milieux défavorisés dans l'ensemble de la fonction publique (et pas uniquement pour les métiers de l'Éducation Nationale). Dans le cadre de « *la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations* », le gouvernement Valls a mis en place une « *mission d'évaluation au regard des risques de discrimination et portant sur les différentes voies de recrutement* ». Pour lutter contre les discriminations créées par les concours, il a engagé un travail de modification des contenus des concours qui sont devenus plus professionnels et de fait moins basés sur les connaissances. Il affirme que l'embauche de contractuels sur des emplois publics serait un moyen de démocratisation de la fonction publique. Il souhaite ainsi pérenniser cette voie de recrutement par la précarité, un entretien d'embauche permettant d'exercer sur le terrain qui serait seul formateur, des concours (interne, réservé) n'étant ensuite accessible que grâce à l'ancienneté de services de non-titulaire et l'épreuve d'admissibilité est une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Or, les concours ont été instaurés pour éviter les passe-droits et sont faits pour que l'accès à la fonction publique soit fondé sur des critères objectifs, d'où l'anonymat à l'écrit et la collégialité des délibérations et l'indépendance des jurys.

Afin, de contrecarrer la tentative du gouvernement d'utiliser la démocratisation comme prétexte pour supprimer ou contourner les concours, le SNES se doit d'avoir des contre-proposition opérantes. Le niveau master est celui où sont recrutés nombre de professions hautement qualifiées – dont les enseignants. Soit l'accès au master est massifié : le vivier une fois élargi pourra répondre aux besoins des divers métiers, enseignement compris. Soit le vivier reste étriqué : le débouché enseignement sera en concurrence avec d'autres, plus attractifs, et les besoins en professeurs ne pourront être couverts. Plus que les modalités de recrutement et concours (place dans le cursus universitaire, contenus des épreuves), les freins à la démocratisation sont les conditions d'études dégradées dès la première année de licence par l'obligation pour certains étudiants d'être en parallèle salariés, ce qui les freine pour accéder au niveau master et dégrade leur préparation au concours et donc diminue leur chances de réussite. Cette problématique n'est pas nouvelle, elle a toujours été : ce n'est donc pas l'élévation du niveau de recrutement qui l'a créée. Pour preuve, ce problème de sélection sociale existe également en médecine où le recrutement se situe à l'issue de la première année de licence. Pour élargir le vivier master quel qu'il soit, il faut ainsi à la fois améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement supérieur, élargir son recrutement actuellement restreint par de graves inégalités sociales et géographiques, et sécuriser financièrement la masse des étudiants pour qu'ils puissent étudier à plein temps. Une campagne commune est donc à construire avec les syndicats étudiants afin d'obtenir de l'État un investissement massif dans le financement des études avec dans l'immédiat : revalorisation et élargissement des bourses, augmentation du nombre de logements étudiants à loyer social jusqu'à l'allocation d'autonomie. Dans l'éducation, pré-recruter dès la première année de licence et tout au long du cursus est indispensable, vue la crise de recrutement, pour sécuriser et rendre attractifs les parcours qui mènent à nos métiers. Ils auront, comme les IPES autrefois, un second effet positif, celui de démocratiser.

Caroline Lechevallier, UA